

LES DISPOSITIFS

Dans le cadre de ses missions la cellule PDP peut accompagner le salarié dans la mobilisation de dispositif de maintien en emploi*

- Aménagements du poste de travail prescrit par le médecin
- Le bilan de compétences
- La CRPE (convention de rééducation professionnelle en entreprise)
- L'essai encadré
- Le projet de transition professionnelle...



Pour en savoir plus sur ces dispositifs consultez notre dépliant 'Maintien en emploi' sur www.asmis.fr

5 ETAPES POUR LE MAINTIEN EN EMPLOI



POUR EN SAVOIR PLUS

Contactez votre la cellule pdp



cellulepdp@asmis.net



www.asmis.net



CELLULE PDP

Prévention de la Désinsertion Professionnelle

LA PDP

La Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) est un dispositif global permettant une prise en charge des salariés rencontrant des difficultés de maintien dans l'emploi. Dans ce cadre, les salariés atteints d'un problème de santé ou d'un handicap, qui font face à des difficultés professionnelles, peuvent mobiliser différents dispositifs de maintien dans l'emploi.

En complément de l'équipe santé travail, l'équipe pluridisciplinaire de la cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle accompagne les salariés présentant des risques de désinsertion professionnelle ou présentant des problématiques qui impactent leur maintien en emploi



COMPOSITION DE LA CELLULE



LES MISSIONS

Identifier les situations individuelles

Proposer, en lien avec l'employeur et le travailleur, les mesures individuelles d'aménagement ou d'adaptation de poste

Participer à l'accompagnement du travailleur éligible au bénéfice des actions de prévention de la désinsertion professionnelle

Proposer des actions de sensibilisation

Assurer une collaboration avec les professionnels de santé chargés des soins et d'autres organismes luttant contre la désinsertion professionnelle (Assurance maladie, Cap emploi..)

